

AUTRES CHARGES

TABLE DES MATIÈRES

1. ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES	5
2. ACHATS DE COMBUSTIBLE	6
3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT	8
4. BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES (BEIÉ).....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution des autres charges	5
Tableau 2 : Détail des coûts et des volumes de combustible	6
Tableau 3 : Comparaison des prix du baril de pétrole WTI	8
Tableau 4 : Détail des coûts nets liés aux sorties d'actifs	10
Tableau 5 : Détail des charges relatives au BEIÉ	12

FIGURE

Figure 1 : Évolution du prix des combustibles depuis le dossier R-3905-2014.....	7
--	---

1. ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES

- 1 Le tableau 1 présente l'évolution de la rubrique « autres charges » sur la période 2014 à
2 2016.

**TABLEAU 1 :
ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES (M\$)**

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
Achats de combustible ¹	93,8	104,0	104,0	88,1
Achats de combustible	104,4	96,4	93,3	92,9
Compte d'écarts 2012	(3,5)			
Compte d'écarts 2013	(0,8)	(0,3)	(0,3)	
Compte d'écarts 2014	(6,3)	7,9	7,9	(1,7)
Compte d'écarts 2015			3,1	(3,1)
Amortissement et déclassement	817,4	723,1	695,7	633,3
Immobilisations en exploitation	482,0	518,7	486,2	487,3
Contrat de location-acquisition ²	2,7	2,3	2,3	2,7
Logiciels et autres actifs incorporels	83,2	92,4	85,8	90,3
Autres actifs	158,1	172,3	169,0	181,6
<i>Interventions en efficacité énergétique (dont PGÉE) ^{3 et 4}</i>	<i>136,4</i>	<i>145,4</i>	<i>145,2</i>	<i>154,8</i>
<i>Programmes et activités du BEIÉ ⁵</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>	<i>15,4</i>
<i>Contributions à des projets de raccordement</i>	<i>3,9</i>	<i>8,3</i>	<i>6,0</i>	<i>8,9</i>
<i>Autres actifs réglementaires</i>	<i>2,4</i>	<i>3,2</i>	<i>2,4</i>	<i>2,5</i>
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	42,9	32,7	47,7	19,4
Compte de nivellement pour aléas climatiques ⁶	48,0	(95,3)	(95,3)	(148,0)
Tarif de maintien de la charge ⁷	0,5	-	-	-
Compte de frais reportés - US GAAP ^{8 et 9}	-	-	17,1	(17,3)
Comptes d'écarts - Projets majeurs ^{10 et 11}	(26,6)	27,0	27,0	-
Projet LAD	(26,6)	27,0	27,0	-
Compte d'écarts - Montant à remettre à la clientèle suite à la modification de la base de tarification 2014 ¹²	1,8	(1,9)	(1,9)	-
Taxes	98,9	54,3	53,0	84,0
Services publics	41,6	43,3	42,0	44,0
Municipales et scolaires	12,7	15,2	15,2	15,3
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ) ¹³	44,6	(4,2)	(4,2)	24,7
<i>BEIÉ</i>	<i>21,2</i>	<i>24,5</i>	<i>24,6</i>	<i>24,6</i>
<i>Compte d'écarts 2013</i>	<i>3,3</i>	<i>(8,0)</i>	<i>(8,0)</i>	<i>-</i>
<i>Compte d'écarts 2014</i>	<i>20,1</i>	<i>(20,7)</i>	<i>(20,7)</i>	<i>0,1</i>
<i>Compte d'écarts 2015</i>			<i>(0,1)</i>	<i>-</i>
TOTAL - AUTRES CHARGES	985,3	906,5	894,9	788,1

¹ Pièce HQD-9, document 7, section 5.

² À la suite du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP) le 1^{er} janvier 2015, le libellé « Contrat de location-financement » a été modifié pour « Contrat de location-acquisition ».

³ Pièce HQD-9, document 7, section 15.

⁴ Le libellé « Plan global en efficacité énergétique » a été modifié pour « Interventions en efficacité énergétique (dont PGÉE) ».

⁵ Pièce HQD-9, document 7, section 16.

⁶ Pièce HQD-9, document 7, section 2.

⁷ Pièce HQD-9, document 7, section 6.

⁸ Pièce HQD-9, document 7, section 14.

⁹ Incluant le rendement de la base de tarification, amortissement et charge de désactualisation.

¹⁰ Incluant le rendement de la base de tarification.

¹¹ Pièce HQD-9, document 7, section 10.

¹² Pièce HQD-9, document 7, section 11.

¹³ Pièce HQD-9, document 7, section 9.

2. ACHATS DE COMBUSTIBLE

1 Le tableau 2 présente le détail des coûts et des volumes de combustible sur la période 2014
2 à 2016.

**TABLEAU 2 :
DÉTAIL DES COÛTS ET DES VOLUMES DE COMBUSTIBLE**

Description	Année historique 2014		2015				Année témoin 2016	
	Réel		D-2015-018		Année de base		M\$	M Litres
	M\$	M Litres	M\$	M Litres	M\$	M Litres		
Mazout - Réseaux autonomes	82,3	76,5	77,2	77,1	72,8	78,5	72,5	77,9
Interventions en efficacité énergétique (Compensation mazout - PUEÉRA)	15,4		12,0		12,6		13,1	
Groupes électrogènes de secours	6,4	2,7	6,5	3,0	7,6	3,0	7,0	3,0
Location et entretien	3,5		4,0		5,1		4,4	
Combustible	2,9	2,7	2,5	3,0	2,5	3,0	2,6	3,0
Rapides-des-Joachims	0,3		0,7		0,3		0,3	
Total	104,4		96,4		93,3		92,9	

3 Le Distributeur évalue ses achats de combustible pour l'année de base 2015 à 93,3 M\$, soit
4 3,1 M\$ de moins que le montant reconnu par la Régie. Cette diminution est attribuable à la
5 baisse du prix du pétrole WTI.

6 Par ailleurs, le Distributeur estime le coût de combustible pour l'année témoin 2016 à
7 92,9 M\$. Cette prévision se base sur la prévision du prix du pétrole WTI de l'*U.S. Energy*
8 *Information Administration* (EIA), publiée dans son rapport *Annual Energy Outlook 2015*¹. Ce
9 coût inclut celui du *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à*
10 *effet de serre du Québec* (SPEDE) pour la centrale de Cap-aux-Meules, lequel est estimé à
11 2,1 M\$².

12 Comme demandé par la Régie³, le Distributeur précise que le coût du SPEDE résulte du
13 produit des trois composantes suivantes :

- 14 • la quantité de combustible consommée à la centrale Cap-aux-meules ;
- 15 • le facteur d'émission permettant d'exprimer les litres consommés en tonnes
16 d'émission de gaz à effet de serre⁴ ;
- 17 • le prix des droits d'émissions retenu pour 2016, soit le prix de vente minimal prévu à
18 la vente aux enchères conjointe n° 3 de mai 2015⁵, tenue par le ministère du

¹ <http://www.eia.gov/beta/aeo/#/?id=12-AEO2015®ion=0-0&cases=ref2015&start=2012&end=2040&f=A&linechart=12-AEO2015.3>.

² Décision D-2015-018, paragraphe 737.

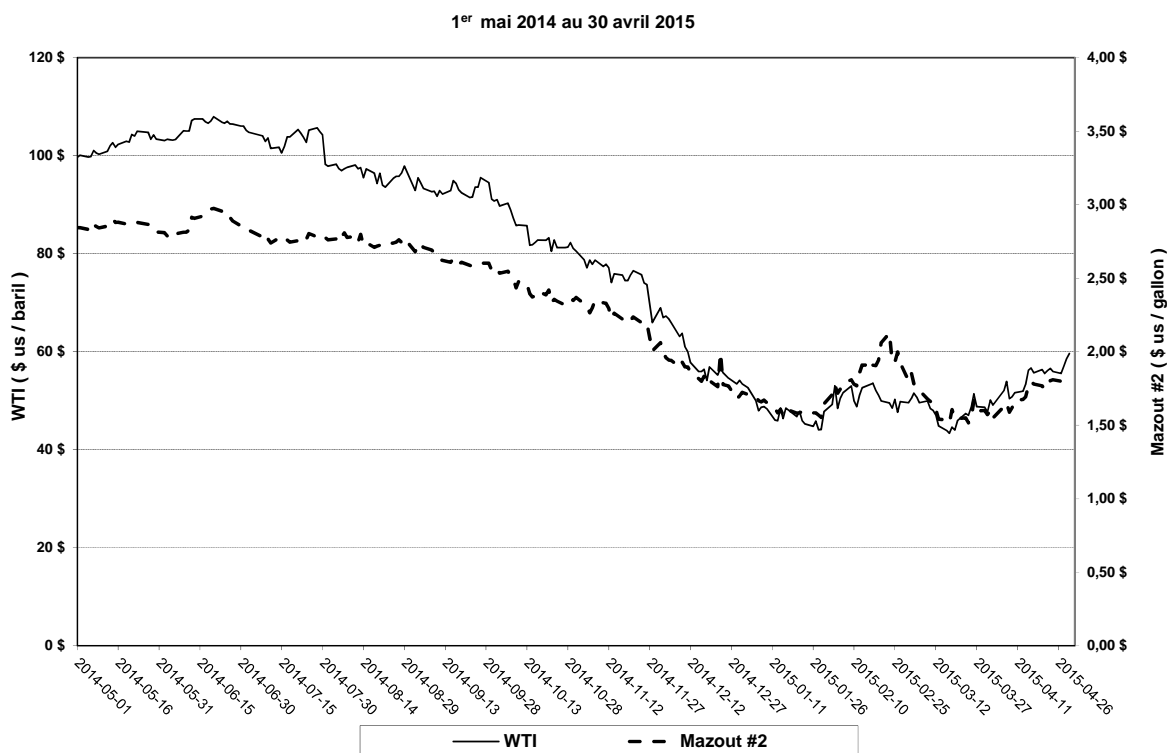
³ Décision D-2015-018, paragraphe 738.

⁴ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/RDOCECA.pdf (pages 69 et 70).

⁵ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/resultats-vente20150528.pdf>.

1 Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
 2 climatiques (MDDELCC) et par le *California Air Resources Board*.
 3 Conformément à la décision D-2013-037⁶, la figure 1 présente l'évolution historique du prix
 4 des combustibles au cours de l'année tarifaire 2014-2015 et le tableau 3, le prix moyen
 5 observé pour 2014 ainsi que la moyenne des prix à terme du pétrole pour les années 2015 et
 6 2016.

**FIGURE 1 :
ÉVOLUTION HISTORIQUE DU PRIX DES COMBUSTIBLES**



⁶ Décision D-2013-037, paragraphe 336.

**TABLEAU 3 :
COMPARAISON DES PRIX DU BARIL DE PÉTROLE WTI**

	WTI en \$US/baril
<u>Année historique 2014</u> Prix moyen observé en 2014	93,17
<u>Année 2015 (D-2015-018)</u> Moyenne des prix à terme du mois d'avril 2014 portant sur 2015	91,57
<u>Année de base 2015</u> Moyenne des prix à terme du mois d'avril 2015 portant sur les mois de mai à décembre 2015	57,17
<u>Année de base 2015</u> Prévision de l'EIA	54,58
<u>Année témoin 2016</u> Moyenne des prix à terme du mois d'avril 2015 portant sur 2016	61,37
<u>Année témoin 2016</u> Prévision de l'EIA	71,00

1 Puisque le Distributeur se base désormais sur la prévision du WTI de l'EIA, celle-ci est
 2 intégrée au tableau 3 pour les années 2015 et 2016. Toutefois, lors des prochains dossiers
 3 tarifaires, le Distributeur propose de ne plus intégrer les prévisions basées sur les prix à
 4 terme puisqu'elles ne sont plus utilisés aux fins de la prévision des budgets de l'année de
 5 base et de l'année témoin.

3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

6 Le Distributeur évalue le total de la charge d'amortissement et déclassement pour 2016 à
 7 633,3 M\$ soit une diminution de 89,8 M\$ par rapport au montant reconnu par la Régie pour
 8 2015. Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

Immobilisations en exploitation

- 9 • diminution de 32,5 M\$ entre l'année de base et le montant reconnu pour 2015 :
 - 10 ○ baisse de 18,1 M\$ relative au changement de référentiel comptable en faveur des
 - 11 US GAAP au 1^{er} janvier 2015⁷ ;

⁷ Dossier R-3927-2015, pièce HQTD-1, document 1 (B-0005), section 4.

- 1 ○ baisse de 8,7 M\$ due à l'amortissement évité à la suite de l'augmentation des
2 retraits des compteurs remplacés dans le cadre du projet LAD ;
- 3 ○ baisse résiduelle attribuable à l'amortissement des immobilisations en exploitation
4 au 31 décembre 2014 moindre qu'anticipé à l'année de base 2014.

Logiciels et autres actifs incorporels

- 5 • diminution de 6,6 M\$ entre l'année de base et le montant reconnu pour 2015. Cette
6 diminution est principalement attribuable à une baisse de 6,1M\$ due au report à la fin de
7 l'année 2015 de la mise en service du frontal d'acquisition, initialement prévue pour la fin
8 de l'année 2014, dans le cadre du projet LAD.
- 9 • augmentation de 4,5 M\$ entre l'année témoin 2016 et l'année de base 2015. Cette
10 augmentation est principalement attribuable à une hausse de 6,0 M\$ due à la mise en
11 service à la fin de l'année 2015 du frontal d'acquisition dans le cadre du projet LAD.

Autres actifs

- 12 • augmentation de 9,4 M\$ entre le montant reconnu pour 2015 et l'année témoin 2016 de
13 l'amortissement du coût des interventions en efficacité énergétique, incluant le PGEÉ.
14 Celle-ci découle essentiellement de la croissance des mises en service réalisées au
15 cours des dernières années dans les différents programmes.

Coûts nets liés aux sorties d'actifs

- 1 Le tableau 4 présente le détail des coûts nets liés aux sorties d'actifs par catégories d'actifs
- 2 ou projets sur la période 2014 à 2016.

**TABLEAU 4 :
DÉTAIL DES COÛTS NETS LIÉS AUX SORTIES D'ACTIFS (M\$)**

	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
Corroborations	4,8	2,0	8,0	8,0
<i>Poteaux</i>	-	-	-	-
<i>Conducteurs</i>	0,2	-	-	-
<i>Câbles</i>	3,3	-	6,0	6,0
<i>Transformateurs</i>	1,3	1,0	1,0	1,0
<i>Autres</i>	-	1,0	1,0	1,0
Appareils de mesure et autres	5,8	8,0	8,0	8,0
<i>Appareils de mesure</i>	3,7	4,5	4,5	4,5
<i>Revenus provenant de la vente d'actifs</i>	(7,2)	(7,0)	(6,0)	(6,0)
<i>Projets abandonnés et autres</i>	9,3	10,5	9,5	9,5
Total avant projets majeurs	10,6	10,0	16,0	16,0
Projet majeur - LAD	32,3	22,7	31,7	3,4
Total	42,9	32,7	47,7	19,4

3 Le Distributeur mentionne que le montant reconnu de 32,7 M\$ pour 2015 comprend une
 4 réduction de 8,0 M\$ des retraits d'actifs découlant de la décision D-2015-018⁸, dont la totalité
 5 a été allouée aux dossiers de corroboration.

6 Pour l'année témoin 2016, le Distributeur établit sa prévision des coûts nets liés aux sorties
 7 d'actifs à 19,4 M\$. La diminution de 13,3 M\$ par rapport au montant reconnu de 2015
 8 s'explique principalement par la fin du projet LAD en 2016. En effet, le Distributeur prévoit
 9 une diminution importante du volume de compteurs installés entre les années 2015 et 2016,
 10 entraînant une baisse de 19,3 M\$ des retraits d'actifs.

11 Le Distributeur rappelle la nécessité d'effectuer les travaux de corroboration annuellement
 12 afin d'assurer l'intégralité des actifs en exploitation au registre des immobilisations. Pour
 13 l'année témoin 2016, le Distributeur établit sa prévision des coûts nets liés aux sorties
 14 d'actifs des travaux de corroboration à 8,0 M\$, sur la base de la moyenne des travaux des
 15 années 2011 à 2015, soit 7,5 M\$. Le Distributeur souligne qu'il continue de mener
 16 annuellement à terme ses exercices de corroboration. Ce faisant, il estime ne pas être en
 17 mesure d'appliquer en 2015 la réduction des coûts relatifs aux corroboration demandées

⁸ Décision D-2015-018, paragraphe 650.

1 par la Régie dans sa décision D-2015-018. D'ailleurs, malgré les travaux de mise en place
2 du projet LAD, les coûts de corroboration pour l'année historique 2014 auraient atteint
3 environ 8,0 M\$ n'eut été d'un redressement du volume des câbles.

Compte de nivellement pour aléas climatiques

4 La diminution de 52,7 M\$ entre le montant reconnu pour 2015 et l'année témoin 2016
5 s'explique principalement par un écart de 50,8 M\$ entre le versement intégral du solde 2014
6 de 135,8 M\$ (créditeur) aux revenus requis 2015 à la suite de la décision de la Régie⁹ et le
7 versement intégral du solde 2015 de 186,6 M\$ (créditeur) aux revenus requis de 2016
8 comme proposé par le Distributeur dans le présent dossier¹⁰.

4. BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES (BEIÉ)

9 Comme demandé par la Régie dans la décision D-2014-037¹¹, le tableau 5 présente le détail
10 des charges relatives au BEIÉ sur la période 2014 à 2016. Le Distributeur souligne que,
11 comme demandé par la Régie dans cette même décision¹², il mettra à jour l'information
12 présentée dans ce tableau en fonction du dernier décret disponible au moment de la mise à
13 jour du coût de la dette et du coût du capital prospectif en décembre 2015.

⁹ Décision D-2015-018, paragraphe 654.

¹⁰ Pièce HQD-3, document 3.

¹¹ Décision D-2014-037, paragraphe 356.

¹² Décision D-2014-037, paragraphe 80.

**TABLEAU 5 :
DÉTAIL DES CHARGES RELATIVES AU BEIÉ (M\$)**

	Réel 2014		D-2015-018		Année de base 2015			Année témoin 2016		
		Total		Total	Quote-part	Nombre de trimestres	Total	Quote-part	Nombre de trimestres	Total
Réel 2014	A	24,5								
D-2015-018			B	-4,2						
Quote-part 2014-2015 (1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)					24,61	C 1	6,1			
Quote-part 2015-2016 (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)					24,61	D 3	18,5	24,61	E 1	6,1
Quote-part 2016-2017 (1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)								24,61	F 3	18,5
Quote-part BEIÉ		24,5		-4,2			24,6			24,6

A Correspond au montant comptabilisé aux états financiers statutaires dans l'attente de la publication du décret du gouvernement, tel que présenté à la pièce HQD-4, document 3.5 du Rapport annuel 2014 du Distributeur.

B Correspond au montant reconnu à la décision D-2015-018, paragraphes 667.

C Correspond à la quote-part du décret 321-2015 de 24,612 M\$ s'échelonnant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, soit 6,1 M\$ pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015.

D Correspond à la quote-part du décret 321-2015 de 24,612 M\$ selon l'information disponible la plus récente, soit 18,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015.

E Correspond à la quote-part du décret 321-2015 de 24,612 M\$ selon l'information disponible la plus récente, soit 6,1 M\$ pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016.

F Correspond à la quote-part du décret 321-2015 de 24,612 M\$ selon l'information disponible la plus récente, soit 18,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016.